

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2443

27 octobre 2007

SOMMAIRE

Alloyo Ernapolis Holding S.A.	117219	Le Fournier S.à r.l.	117264
ASK Investments S.A.	117248	Lofeme	117243
Berala	117258	Markline International Holding S.A.	117255
Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l.	117234	MCCL	117254
Casochri Holding S.A.	117219	Mercuria Independent Risk Solutions S.A.	117225
Chemolux S.à r.l.	117257	Penang Holding S.A.	117221
Christiana Holding S.A.	117225	Porvi Continental Holding S.A.	117221
C.K. Business Center S.A.	117255	Procastor	117235
CoDeLux S.A.	117256	SCT Invest Holding S.A.	117222
Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l.	117223	SES Astra	117262
CRM Services	117234	SGAM Fund	117221
Danatec S.à r.l.	117252	Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l.	117255
Douglas & Bix S.A.	117257	Sorgrel S.A.	117218
Eliny Holding S.A.	117218	Sun Talent Holding S.A.	117222
Erdevel Europa S.à r.l.	117218	Taurumi S.à r.l.	117254
Experian Luxembourg S.à r.l.	117257	Vadec International S.A.	117245
Fiever Holding S.A.	117220	Westside Holding S.A.	117222
GUS Luxembourg 2005 S.à r.l.	117256	William International Holding S.A.	117219
GUS Luxembourg Investments S.à r.l. ..	117256	W.J. Holding S.A.	117220
High Level S.à r.l.	117248	WOOD & Company Group S.A.	117255
Insula S.A.	117262	Zeeman TextielSupers - Esch/Alzette ...	117254
Klermo S.A.	117257	Zwolle S.A.	117263
La Cherni Holding S.A.	117220		

Erdevel Europa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 95.044.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 5 septembre 2007

1. Les actionnaires acceptent la démission de Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur (avec pouvoir de signature category B) à la date du 30 mars 2007;

2. Les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société (avec pouvoir de signature category B) pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 5 septembre 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007116498/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Eliny Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 48.680.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 21 mai 2007

1. les actionnaires acceptent la démission de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116499/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04688. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Sorgrel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 45.275.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 juin 2007

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 1 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116501/777/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04691C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

William International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 108.867.

—
EXTRAIT*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2007*

1. En remplacement de Michel Denis, décédé, les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007116502/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04697. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Casochri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 34.336.

—
EXTRAIT*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2007*

1. En remplacement de Michel Denis, décédé, les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116503/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04706. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Alloyo Ernapolis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.871.

—
EXTRAIT*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 6 juin 2007*

1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012

2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116516/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

La Cherni Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 50.911.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2007

1. En remplacement de Michel Denis, décédé, les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116505/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04708. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Fiever Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 110.442.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2007

1. En remplacement de Michel Denis, décédé, les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116506/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

W.J. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 46.330.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 28 mai 2007

1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012

2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116518/777/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08288. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Penang Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 61.261.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2007

1. En remplacement de Michel Denis, décédé, les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116507/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04714. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Porvi Continental Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 89.313.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2007

1. En remplacement de Michel Denis, décédé, les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116509/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

SGAM Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 25.970.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 26 septembre 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Alex Buffet en date du 1^{er} décembre 2006 suite à la démission, avec effet du même jour, de Monsieur Jean-François Hirschel.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires nomme, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en septembre 2008, Monsieur Cristiano Busnardo, domicilié professionnellement Via Patroclo 23, 20151 Milan, Italie, à la fonction d'administrateur.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de septembre 2008, les mandats de Messieurs Jérôme De Dax, François Bazin, Guillaume Wehry, Christian D'Allest, Vincent Decalf, Thierry Goudin et Alain Pitous, administrateurs en place.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and Domiciliary Agent

Signatures

Référence de publication: 2007117451/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01301. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Sun Talent Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.684.

—
EXTRAIT*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2007*

1. En remplacement de Michel Denis, décédé, les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116510/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04720. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Westside Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.379.

—
EXTRAIT*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 20 juillet 2007*

1. En remplacement de Michel Denis, décédé, les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116511/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04723. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070133696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

SCT Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.339.

—
EXTRAIT*Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 7 mai 2007*

1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;

3. les actionnaires acceptent la démission de Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

4. les actionnaires acceptent la démission de ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

5. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

6. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007116519/777/27.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Cogeco Cable Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 118.702.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- COGECO CABLE GP S.e.c.s., a company duly incorporated and validly existing under the law Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

represented by Mr Emmanuel Natale, lawyer, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Toronto, on 1 August 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holder requests the notary to act that:

By deed enacted on August 1, 2006 and published in the Memorial C n ° 2015 of October 26, 2006 the capital of the Company has been increased of an amount of EUR 163,600,000.- (one hundred sixty-three million six hundred thousand euros) through a contribution in kind made by COGECO CABLE GP S.e.c.s, sole shareholder of the Company (the «Sole Shareholder»), consisting of 2,500,000 shares of a nominal value of EUR 12.- each it holds in CABOVISÃO-TELEVISÃO POR CABO, S.A. (CABO), a company duly incorporated and validly existing under the law of Portugal, having its registered office at Lugar de Poços, Vale de Toros, Palmela Parish and County, VAT number 503 062, such contributed shares representing 100% of the issued share capital of CABO (the «CABO Shares») and valued at EUR 180,000,000.- (the «Contribution»),

The consideration for the Contribution consisted in the issuance by the Company to the Sole Shareholder of 1,636,000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 100 each.

However, it results from final adjustments that the Contribution was under valued, following notably the refund on March 17, 2007 of the amount of EUR 2,193,63.-4 held in escrow as adjustment to the purchase price paid by COGECO CABLE ACQUISITIONS INC., limited partner of the Sole Shareholder, for the CABO Shares prior to the Contribution.

Consequently, the correct value of the Contribution is set at EUR 208,200,068.51 (two hundred eight million two hundred thousand sixty-eight euros and fifty-one euro-cents).

Consequently, without any other change to the deed, it is resolved to correct the value of the Contribution on August 1, 2006 to EUR 208,200,068.51 so that on August 1, 2006 the capital of the Company has been raised from EUR 65,000.- to EUR 208,265,000.- by the issuance of 2,082,000 new shares of the Company with a nominal value of EUR 100.- each to the Sole Shareholder to which is attached a share premium amounting globally to EUR 16,400,000.- and that the article 6 of the articles of association of the Company be read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at EUR 208,265,000.- (two hundred eighty million two hundred sixty-five thousand euros) divided into 2,082,650 (two million eighty-two thousand six hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote (of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital).»

All powers are conferred to the holder of a true copy of this deed in order to carry out any corrective requisitions and to issue updated bylaws.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with Us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- COGECO CABLE GP S.e.c.s., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue de Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.800,

représentée par Emmanuel Natale, avocat à la cour, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé à Toronto le 1^{er} août 2006.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

Par acte reçu le 1^{er} août 2006 et publié au Mémorial C n° 2015 portant date du 26 octobre 2006, le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de EUR 163.600.000,- (cent soixante-trois millions six cent mille) par voie d'apport en nature fait par COGECO CABLE GP S.e.c.s, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), consistant en 2.500.000 actions d'une valeur nominale de EUR 12 chacune qu'il détenait dans CABOVISÃO-TELEVISÃO POR CABO, S.A. (CABO), une société dûment constituée et soumise aux lois du Portugal, dont le siège social est situé à Lugar de Poços, Vale de Toros, Palmela Parish and County, TVA n° 503 062, ces actions apportées représentant 100% des actions émises de CABO (les «Actions CABO») et évaluée à EUR 180.000.000,- (l'«Apport»).

La contrepartie de l'Apport a consisté dans l'émission, par la Société, au profit du Commanditaire, de 1.636.000 nouvelles actions de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

Cependant, il ressort des corrections finales que l'Apport a été sous-évalué, à la suite notamment de la restitution, le 17 mars 2007, de EUR 2.193.634,- gardés en dépôt en tant qu'ajustement du prix d'acquisition payé par l'associé commanditaire de l'Associé Unique pour les Actions CABO antérieurement à l'Apport.

Par conséquent, la valeur réelle de l'Apport est fixée à EUR 208.200.068,51 (deux cent huit millions deux cent mille soixante-huit euros et cinquante et un cents).

Par conséquent, sans qu'il soit procédé à d'autres modifications de l'acte, il est décidé de corriger la valeur de l'Apport fait le 1^{er} août 2006 à EUR 208.200.068,51, de sorte qu'au 1^{er} août 2006, le capital social de la Société a été porté de EUR 65.000 à EUR 208.265.000,- par l'émission de 2.082.000 nouvelles parts de la Société d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune et d'une prime d'émission de EUR 68,51 attachée au profit de l'Associé Unique moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 16.400.000,-. Il est également décidé que l'article 6 des statuts de la Société devra désormais être lu de la manière suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 208.265.000,- (deux cent huit millions deux cent soixante-cinq mille euros), divisé en 2.082.650 (un million quatre-vingt-deux mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune et sont chacun entièrement libérés.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes aux fins d'opérer toutes réquisitions modificatives et d'émettre des statuts coordonnés conformes.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: E. Natale, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20230. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007117388/211/103.

(070134782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Christiana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 96.956.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 2 juillet 2007

1. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, demeurant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012

2. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

4. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116512/777/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Mercuria Independent Risk Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.014.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the sixth day of September,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1.) MERCURIA SERVICES, a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 48.840,

and

2.) INDEPENDENT RISK MONITORING LIMITED, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 10-11 Charterhouse Square, London, EC1M 6EE, registered with Companies House under number 4831741.

Both here represented by Mr Max Kremer, licencié en droit, residing in Wasserbillig, by virtue of two proxies, given on 5 September 2007 under private seal.

The said proxies, initialed ne varietur by the representative of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties represented as mentioned have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme which they declare to organise as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme, under the name of MERCURIA INDEPENDENT RISK SOLUTIONS S.A. (the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The corporate purpose of the Company is to offer any kind of administrative services and to provide any kind of services in relation to:

- assessment and definition of risk management processes;
- risk profiling and risk parameters and thresholds specification of the investment schemes and portfolios;
- evaluation of appropriate risk measurement systems;

- implementation of the risk measurement;
- analysis of the risk measures and of the deviations versus the set thresholds and risk profile;
- similar related activities.

The Company may also offer advice in relation to the above services.

The Company may provide its services to undertakings of collective investments, pension funds, banks, insurance companies and similar legal entities in Luxembourg and abroad and to this extend establish subsidiaries and representation offices. It may establish companies, participate in existing companies and finance such companies.

The purpose of the Company is further the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

Furthermore, the Company may undertake all activities and take all actions which are appropriate to directly or indirectly promote the purpose of the Company and which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law dated 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the «Companies' Act»).

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is set at two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-) consisting of one thousand (1,000) shares without indication of a nominal value.

The subscribed capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Companies' Act. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Monday of the month of May of each year at 11.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three (3) members at least (who need not be shareholders of the Company). The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled by decision of the remaining members of the board of directors on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the Companies' Act, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. The delegation to a member of the board of directors imposes to the board of directors to report annually to the ordinary general meeting the remunerations, fees and any advantages granted to the delegated person. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signature of any two directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

E. Supervision of the Company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the Luxembourg Institut des Réviseurs d'Entreprises. The board of directors shall appoint the independent auditor(s).

F. Financial year- Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may only be amended by unanimous consent of all the shareholders.

I. Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Companies' Act.

Transitory provisions

1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2009.

Subscription

The shares in the Company are subscribed as follows:

1) MERCURIA SERVICES, prenamed, five hundred (500) shares	500
2) INDEPENDENT RISK MONITORING LIMITED, prenamed, five hundred (500) shares	500
Total: one thousand (1,000) shares	1,000

All these shares have been entirely paid-up in cash, so that the total amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000.-) is as of now fully available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 5,500.-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, have been fully observed.

General meeting of shareholders

The above named persons representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened have immediately proceeded to a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to set the number of directors at four (4) and to appoint the following persons as members of the Board of Directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 31 December 2008:

- Nicolaus P. Bocklandt, born in Manderfeld (Belgium) on 25 November 1956, Administrateur délégué of MERCURIA SERVICES, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg;
- Yves Jacobé de Naurois, born in Talence (France) on 7 July 1948, Director of INDEPENDENT RISK MONITORING LIMITED, with professional address at 10-11 Charterhouse Square London EC1M 6EE;
- Christopher Butterwick, born in Buntingford on 11 October 1963, Director of INDEPENDENT RISK MONITORING LIMITED, with professional address at 10-11 Charterhouse Square London EC1M 6EE;
- Bruno Vanderschelden, born in Wilrijk (Belgium) on 2 November 1965, General Manager of MERCURIA SERVICES, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting resolves to fix the address of the registered office of the Company at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by an French translation or the request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in the office of the undersigned notary on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

1.) MERCURIA SERVICES, une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 48.840,

et

2.) INDEPENDENT RISK MONITORING LIMITED, une public limited liability company constituée et existante sous les lois d'Angleterre et Pays de Galles, ayant son siège social à 10-11 Charterhouse Square, Londres, EC1M 6EE, inscrite au Companies House sous le numéro 4831741.

Toutes les deux ici représentés par M. Max Kremer, licencié en droit, demeurant à Wasserbillig, en vertu de deux procurations sous seing privé données le 5 septembre 2007.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes représentées comme mentionnées ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination MERCURIA INDEPENDENT RISK SOLUTIONS S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet d'offrir toutes sorte de services administratifs ainsi que toute sorte de services concernant:

- l'évaluation et la mise en place de procédures de gestion de risques;
- la classification en profils de risques et paramétrages de risques et spécification de limites de produits et portefeuilles d'investissement;
- l'évaluation de systèmes de mesures appropriés;
- l'implémentation de mesures de risque;
- l'analyse de mesures de risques et déviations vis-à-vis des limites fixées et profils de risque;
- des activités connexes comparables.

La Société pourra aussi offrir de la consultation concernant les services susmentionnés.

La Société pourra prêter ses services à des organismes de placement collectifs, fonds de pension, banques, sociétés d'assurance ainsi que toute société comparable au Luxembourg et à l'Etranger et à ce but établir des filiales et bureau de représentation. Elle pourra constituer des sociétés, participer dans des sociétés existantes et financer ces sociétés.

La Société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut par ailleurs effectuer toute activité et réaliser toutes les opérations qui seraient directement ou indirectement utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social de manière plus la large permis par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus qu'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale

des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins (qui n'ont pas besoin d'être actionnaires). Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement coopté par les membres restants du conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales applicables.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées générales des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une visioconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi, à un directeur, agent, gérant ou autre mandataire, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil d'administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de Luxembourg. Le conseil d'administration devra nommer le(s) réviseur(s) d'entreprises.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront uniquement être modifiés par consentement unanime de tous les actionnaires.

I. Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription

Les actions sont souscrites comme suit:

1) MERCURIA SERVICES, précitée, cinq cents (500) actions	500
2) INDEPENDENT RISK MONITORING LIMITED, précitée, cinq cents (500) actions	500
Total: mille (1.000) actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par la remise d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 5.500,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de fixer le nombre d'administrateurs à quatre (4) personnes et de nommer les personnes suivantes au conseil d'administration pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2008:

- Nicolaus P. Bocklandt, né à Manderfeld (Belgique) le 25 novembre 1956, Administrateur délégué de MERCURIA SERVICES, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg;
- Yves Jacobé de Naurois, né à Talance (France) le 7 juillet 1948, Administrateur de INDEPENDENT RISK MONITORING LIMITED, avec adresse professionnelle à 10-11 Charterhouse Square Londres EC1M 6EE;
- Christopher Butterwick, né à Buntingford (Grande-Bretagne) le 11 octobre 1963, Administrateur de INDEPENDENT RISK MONITORING LIMITED, avec adresse professionnelle à 10-11 Charterhouse Square Londres EC1M 6EE;
- Bruno Vanderschelden, né à Wilrijk (Belgique) le 2 novembre 1965, General Manager de MERCURIA SERVICES, adresse professionnelle 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège de la Société à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant des comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kremer, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC / 2007 / 26286. — Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007116620/7241/462.

(070133600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

CRM Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 70.676.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 16 mai 2007

1. Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, soit:

- Monsieur Stefaan Vallaey, demeurant Zenderstraat 5, B-9070 Destelbergen, Belgique
- Monsieur Johan Hemelaere, demeurant O.L. Vrouwestraat 40, B-8500 Kortrijk, Belgique

Les mandats sont reconduits pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2010.

2. Les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué actuel, Monsieur Lieven Van De Kerckhove demeurant 2, rue François Baclesse L-1208 Luxembourg; pour une période de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116514/777/21.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Bowlingcenter Fuussekaul, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.
R.C.S. Luxembourg B 108.645.

—
L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges Linster, indépendant, né à Luxembourg le 16 août 1956, demeurant à L-1131 Luxembourg, 16, rue Antoine.

2.- Monsieur David Linster, cafetier, né à Luxembourg le 31 juillet 1984, demeurant à L-1131 Luxembourg, 16, rue Antoine.

3.- Monsieur Stéphane Linster, étudiant, né à Ettelbruck le 1^{er} juin 1989, demeurant à L-1131 Luxembourg, 16, rue Antoine.

4.- Monsieur Kevin Linster, étudiant, né à Luxembourg le 7 octobre 1994, demeurant à L-1131 Luxembourg, 16, rue Antoine.

Monsieur Kevin Linster, préqualifié, est ici représenté par ses parents Monsieur Georges Linster, préqualifié, et Madame Nelly Hinzy, chargée de cours, demeurant à L-1131 Luxembourg, 16, rue Antoine, lesquels déclarent se porter personnellement fort au nom et pour compte de leur fils mineur Kevin Linster.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée BOWLINGCENTER FUUSSEKAUL, s. à r.l. (numéro d'identité 2005 24 14 637), avec siège social à L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro 108.645, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 mai 2005, publié au Mémorial C, numéro 1167 du 8 novembre 2005, ont prié le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}.** La société a pour objet:

- a) l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées;
- b) l'exploitation d'un bowlingcenter.»

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Jan Luurt Doornbusch, cuisinier, né à Groningen (Pays-Bas), le 23 avril 1966, demeurant à L-9144 Lehrhof, Maison 5, en qualité de gérant technique pour la branche - exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées - de l'objet social, pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Georges Linster, préqualifié, en qualité de gérant technique pour la branche - exploitation d'un bowlingcenter - de l'objet social, pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur David Linster, préqualifié, en qualité de gérant administratif, pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

Les associés décident que la société sera valablement engagée en toutes circonstances comme suit:

- en ce qui concerne la branche -exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées - de l'objet social, par la signature conjointe du gérant technique de ladite branche et de Monsieur Georges Linster;
- en ce qui concerne la branche - exploitation d'un bowlingcenter - de l'objet social, par la signature conjointe de Monsieur Georges Linster, gérant technique de ladite branche et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Linster, N. Hinzy, D. Linster, S. Linster, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 2007. Relation: CAP/2007/2350.— Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Entringer.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 28 septembre 2007

A. Weber.

Référence de publication: 2007116537/236/61.

(070133665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Procastor, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 132.077.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of September.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Guy Harles, lawyer, residing at 14, rue Erasme, L-1463 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, here represented by Ms Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has drawn up the following articles of association of a société anonyme, which it declares organised as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of PROCASTOR (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at two hundred thousand euros (EUR 200,000) consisting of two hundred thousand (200,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association. The company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first day of March at 11 a.m. Luxembourg time. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference, conference call, or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast at the meeting where at least half of the share capital is present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three (3) members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one (1) single shareholder, the Company may be managed by one (1) single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. In case of several directors, the board of directors shall be divided into class A and class B directors and shall comprise at least one (1) class A director and one (1) class B director. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital present or represented.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by video-conference, conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors, including at least one (1) class A director and one (1) class B director, are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting, whereby the positive votes of at least one (1) class A director and one (1) class B director are necessary. The chairman does not have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two (2) directors.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound by the joint signature of one (1) class A director and one (1) class B director or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

E. Supervision of the company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by the board of directors by observing the terms and conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

H. Amendment of the articles of association

Art. 19. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2009.

Subscription and payment

The two hundred thousand (200,000) shares have been subscribed by Guy Harles, aforementioned.

All the shares so subscribed have been entirely paid up in cash, so that the amount of two hundred thousand euros (EUR 200,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 4,000.

Sole shareholder's resolutions

The above named person, representing the entire subscribed capital, has immediately after incorporation passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as class A directors of the Company:
 - a) Mr Guy Harles, lawyer, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg; and
 - b) Ms Ute Bräuer, lawyer, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
3. The following person is appointed as class B director of the Company:
 - Mr Michel Raffoul, manager, lawyer, with professional address at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
4. The following entity is appointed as statutory auditor of the Company:

THEMIS AUDIT LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Trade and Companies' Register under number 300728, and having its registered office at Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2009 or at any time prior to such time as the general meeting of shareholders may determine.

6. The registered address of the Company is set at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the proxy holder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Guy Harles, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,
ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination PROCASTOR (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimée utile pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision de l'administrateur ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision de l'administrateur où, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où l'administrateur ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital social de deux cent mille euros (EUR 200.000) représenté par deux cent mille (200.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus qu'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier du mois de mars de chaque année à onze (11.00) heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régissent les avis de convocation et la tenue des assemblées, sauf disposition contraire dans les présentes.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence, conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums

de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement participer à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées à l'assemblée où au moins la moitié du capital social est présent ou représenté.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

D. Le conseil d'administration

Art. 10. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration sera divisé en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, et sera formé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs ait été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 11. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de cette convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une vidéoconférence, d'une conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, incluant au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B, est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, à laquelle les votes positifs d'au moins un (1) administrateur de classe A et d'un (1) administrateur de classe B sont nécessaires. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité constituant le procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 12. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux directeurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un ou plusieurs directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaire ou non susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration nomme, détermine les conditions u retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) administrateur de classe A et d'un (1) administrateur de classe B, ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

E. Surveillance de la société

Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, en déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaires peuvent être réélus pour un nouveau mandat.

F. Exercice financier - Bénéfices

Art. 16. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le conseil d'administration en observant les dispositions légales.

G. Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires décidant de cette liquidation et qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

H. Modification des statuts

Art. 19. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

I. Dernière clause - Loi applicable

Art. 20. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

Souscription et paiement

Les deux cent mille (200.000) actions ont été souscrites par Guy Harles, ci-dessus mentionnée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 4.000.

Assemblée générale des actionnaires

La personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital souscrit a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de directeurs a été fixé à trois (3) et le nombre commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de classe A de la Société:
 - (a) M. Guy Harles, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg; et
 - (b) Mme Ute Bräuer avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
3. La personne suivante a été nommée administrateur de classe B de la Société:
 - M. Michel Raffoul, avec adresse professionnelle au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

4. L'entité suivante a été nommée commissaire:

THEMIS AUDIT LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre de Commerce sous le numéro 300728, avec adresse professionnelle à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

5. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'année 2009, ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

6. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007. Relation: LAC/2007/28371. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007117371/242/458.

(070134528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Lofeme, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 163, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.069.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joao Paulo Trinta Lopes, indépendant, né le 18 décembre 1968 à Alvite (P), demeurant au L-8093 Bertrange, 2a, rue Charles Schwall

2.- Monsieur Antonio Joaquim Ferreira Alves, gérant, né le 11 juillet 1969 à Rego Celorico de Basto (P), demeurant au L-3672 Kayl, 4, rue de Tétange, et

3.- Monsieur José Sidonio Semitela Menezes, gérant, né le 14 janvier 1964 à Alvite (P), demeurant au L-1220 Luxembourg, 18, rue de Beggen.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de LOFEME.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dippach.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement d'hébergement et d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille six cents (12.600,-) euros représenté par cent vingt-six (126,-) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs, ni transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Les associés non cédants ou survivants disposeront d'un droit de préemption sur les parts à céder aux héritiers. La valeur de rachat des parts se détermineront suivant le dernier bilan approuvé.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération des parts

Les cent vingt-six (126) parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Joao Paulo Trinta Lopes, précité	42
- Monsieur Antonio Joaquim Ferreira Alves, précité	42
- Monsieur José Sidonio Semitela Menezes, précité	42
Total cent vingt-six parts sociales	126

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents (12.600,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille (1.000,-) euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Antonio Joaquim Ferreira Alves, prénommé

2.- Sont nommés gérants administratifs:

- Monsieur Joao Paulo Trinta Lopes, prénommé

- Monsieur José Sidonio Semitela Menezes, prénommé

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé au 163, rue de Luxembourg, L-4973 Dippach.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Trinta Lopes, A. Ferreira Alves, J. Semitela Menezes, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007. Relation: LAC/2007/26315. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007116548/206/99.

(070134111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Vadec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.978.

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of the company VADEC INTERNATIONAL S.A., with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 96.978, incorporated on November 5th, 2003 by deed of M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1354 of December 19th, 2003.

The Meeting is opened at 8.30 presided over by Miss Valérie Albanti private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia Uhl, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Carine Grundheber, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.

2. Appointment of Mr Nikolaus Zens, residing at 161 A, route d'Hermance, 1245 Collonge, Genève, Switzerland, as liquidator and determination of his powers.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Meeting decides to appoint as liquidator:

Mr Nikolaus Zens, born in Bonn on February 8th, 1944, residing at 161 A, route d'Hermance, 1245 Collonge, Genève, Switzerland.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed at 8.45 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VADEC INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 96978, constituée en date du 5 novembre 2003 suivant acte reçu M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1354 du 19 décembre 2003.

L'Assemblée est ouverte à 8.30 heures et présidée par Mademoiselle Valérie Albanti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Carine Grundheber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur Nikolaus Zens, né à Bonn le 8 février 1944, demeurant au 161 A, route d'Hermance, 1245 Collonge, Genève, Suisse, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Nikolaus Zens, né à Bonn le 8 février 1944, demeurant au 161 A, route d'Hermance, 1245 Collonge, Genève, Suisse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8.45 heures.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé V. Albanti, A. Uhl, C. Grundheber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26845. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 26 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007116882/206/117.

(070133861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

High Level S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 127.732.

Extrait suite à des contrats de cession de parts sociales

Suite à des contrats de cession de parts sociales signés sous seing privé en date du 30 juillet 2007, entre:

1. La société GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., établie et ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Et

2. La société ICGSLUXHOLD S.à r.l., établie et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Et

3. La société ICGLUXHOLD S.à r.l., établie et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Et

4. La société WESHOLDING S.à r.l., établie et ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Il en résulte ce qui suit:

La société GREEN CROSS HOLDING S.à r.l., établie et ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

- déclare céder à la société ICGSLuxhold S.à r.l., établie et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

1 part sociale d'une valeur nominale de 25 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois HIGH LEVEL S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.732.

La société WESHOLDING S.à r.l., établie et ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg,

- déclare céder à la société ICGSLUXHOLD S.à r.l., établie et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

208 parts sociales d'une valeur nominale de 25 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois HIGH LEVEL S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.732.

- déclare céder à la société ICGLUXHOLD S.à r.l., établie et ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

291 parts sociales d'une valeur nominale de 25 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois HIGH LEVEL S.à r.l. établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.732.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HIGH LEVEL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116575/3258/44.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07573. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

ASK Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.111.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of ASK INVESTMENTS S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 99.111), (hereinafter, the «Corporation»), having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 12, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 364 of April 2, 2004, the articles of which have not been amended since.

The meeting is presided over by Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman appoints as secretary Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing in Junglinster.

The meeting elects as scrutineer Mrs Yvonne Kelly, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- As it appears from the attendance list, all the four hundred and twenty (420) shares are represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders declare having had full prior knowledge.

III.- That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1.- The designation of the existing Ordinary shares of the Company as the A Class of Ordinary Shares.
- 2.- The creation of an additional B Class Ordinary Shares in the Company.
- 3.- The increase of the share capital of the Company by the issue of 330 Ordinary B Class Shares for a cash consideration of EUR 33,000.- to be subscribed for on a pro rata basis by the existing Shareholders of the Company.
- 4.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to create A Ordinary Shares and to convert the four hundred and twenty (420) existing shares into four hundred and twenty (420) A Ordinary Shares having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The meeting decides to create B Ordinary Shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Third resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-), in order to raise it from its present amount of forty-two thousand euro (EUR 42,000.-) up to seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-), by the issue of three hundred and thirty (330) B Ordinary Shares having a par value of one hundred euro (EUR 1,000.-) each.

Fourth resolution

The meeting decides to admit to the subscription of all the three hundred and thirty (330) new shares the existing shareholders as follows:

- 1.- Mr Jaroskaw Augustniak, residing at 00-768 Wrszawa, ulica Kostrzewskiego 1, to the extent of one hundred and ten (110) B Ordinary Shares,
- 2.- Mr Maurycy Jan Kühn, residing at Warszawa, ulica Barska 11/13, to the extent of one hundred and ten (110) B Ordinary Shares,
- 3.- Mr Krzysztof Krystian Spyra, residing at Warszawa, ulicy Gdanskiej, 39A, to the extent of one hundred and ten (110) B Ordinary Shares.

Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

- 1.- Mr Jaroskaw Augustniak, prenamed,
 - 2.- Mr Maurycy Jan Kühn, prenamed,
 - 3.- Mr Krzysztof Krystian Spyra, prenamed,
- all the two subscribers represented by Mrs Yvonne Kelly, prenamed, by virtue of proxies as aforementioned,

and declare to subscribe to the three hundred and thirty (330) B Ordinary Shares, each of them to the number of shares for which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of thirty-three thousand euro (EUR 33,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

« **Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-five thousand euro (EUR 75,000.-) represented by four hundred and twenty (420) A Ordinary Shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and three hundred and thirty (330) B Ordinary Shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

Fourth resolution

The meeting decides to empower any director of the Company to make individually under their sole signature the consequential amendments arising from the above resolutions and to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASK INVESTMENTS S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 99.111) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 364 du 2 avril 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yonne Kelly, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il apparaît de cette liste de présence que toutes les huit cent quatre cent vingt (420) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires déclarent avoir parfaite connaissance.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Désignation des actions ordinaires existantes de la Société en Actions Ordinaires de Classe A.

2.- Création d'une Classe d'Actions Ordinaires B.

3.- Augmentation du capital social par l'émission de 330 Actions Ordinaires de Classe B et libération des actions nouvelles par versement de EUR 33.000,- par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer des Actions Ordinaires A et de convertir les quatre cent vingt (420) actions existantes en quatre cent vingt (420) Actions Ordinaires A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer des Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), pour le porter de son montant actuel de quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-) à celui de soixante-quinze mille euros (EUR

75.000,-), par la création et l'émission de trois cent trente (330) Actions Ordinaires B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de la totalité des trois cent trente (330) Actions Ordinaires B les actionnaires existants comme suit:

- a.- Monsieur Jaroskaw Augustniak, demeurant à 00-768 Wrszawa, ulica Koszrzewskiego 1, à concurrence de cent dix (110) Actions Ordinaires B.
- b.- Monsieur Maurycy Jan Kühn, demeurant à Warszawa, ulica Barska 11/13, à concurrence de cent dix (110) Actions Ordinaires B.
- c.- Monsieur Krzysztof Krystian Spyra, demeurant à Warszawa, ulicy Gdanskiej, 39A, à concurrence de cent dix (110) Actions Ordinaires B.

Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues:

- 1.- Monsieur Jaroskaw Augustniak, prénommé,
 - 2.- Monsieur Maurycy Jan Kühn, prénommé,
 - 3.- Monsieur Krzysztof Krystian Spyra, prénommé,
- toutes les deux représentées par Madame Yvonne Kelly, prénommée,
en vertu des procurations dont mention ci-avant,

lesquels comparants, représentés comme il est dit, déclarent souscrire les trois cent trente (330) Actions Ordinaires B nouvellement émises, chacun au nombre et aux modalités pour lequel il a été admis et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par quatre cent vingt (420) Actions Ordinaires A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et trois cent trente (330) Actions Ordinaires B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner pouvoir à chacun des administrateurs de la Société sous leur seule signature de procéder au nom de la Société aux modifications dérivant des résolutions ci-avant et de modifier le registre des actions de la Société se rapportant aux modifications ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Wolter-Schieres, A. Siebenaler, Y. Kelly, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007. Relation: LAC/2007/12855. — Reçu 330 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007116868/242/172.

(070133822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Danatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.058.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux août

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick Luc, né à Bastogne le 18 décembre 1976, demeurant à 5/B Tintange B-6637 Fauvillers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité unipersonnelle limitée qu'il constitue par les présentes.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DANATEC S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Perlé.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet le négoce d'achat ou de vente de marchandises, la conclusion de toutes affaires en relation avec la vente en gros ou au détail de tous produits et articles principalement par voie électronique tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et par toutes voies et moyens qui lui conviennent le mieux, l'importation, l'exportation, la distribution de véhicules automobiles.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes morales.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille huit cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions prises par l'associé unique, en vertu des pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. Il en est de même des contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2007.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 1.100,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-8824 Perlé, 34, rue de la Poste.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Patrick Luc.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Luc, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007. Relation: LAC / 2007 / 23993. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007116586/212/100.

(070134061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

MCCL, Société Civile.

Siège social: L-2319 Howald, 72, rue Dr Joseph Peffer.
R.C.S. Luxembourg E 58.

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé datée du 1^{er} septembre 2007 que d'une part, Monsieur Carlo Schlessler et Mademoiselle Lynn Schlessler cèdent l'intégralité de leurs parts sociales à Monsieur Jean-Louis Beaujean et que d'autre part, Madame Marie-Anne Remakel et Monsieur Christian Schlessler cèdent l'intégralité de leurs parts sociales à Madame Blanche Schmit.

Suite à ces cessions, le capital social de la société est réparti comme suit:

Monsieur Jean-Louis Beaujean	500 parts
Madame Blanche Schmit	500 parts
Total	1.000 parts

Le 1^{er} septembre 2007.

C. Schlessler.

Référence de publication: 2007116589/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07529. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Zeeman TextielSupers - Esch/Alzette, Succursale d'une société de droit étranger.

Enseigne commerciale: Zeeman TextielSupers.

Adresse de la succursale: L-4002 Esch-sur-Alzette, 46, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.850.

Suite au remplacement de Monsieur Paul Nicolaas Schouwenaar, démissionnaire de sa fonction d'administrateur et administrateur-délégué de la société depuis le 15 février 2007, par Monsieur Barthold Eduard Karis, né le 11 décembre 1958, et demeurant à 1402 GM Bussum, Pays-Bas, Lothariuslaan 76, et ce à partir du 15 février 2007, le conseil d'administration de ZEEMAN TextielSupers nv est composé comme suit depuis le 15 février 2007:

- Monsieur Barthold Eduard Karis
- Monsieur Albertus Wilhelmus Maria Van Bolderen

Pour extrait conforme

A. W. M. Van Bolderen

Administrateur-délégué, Représentant permanent de la succursale

Référence de publication: 2007116599/800988/19.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2007, réf. DSO-CJ00015. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070133588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Taurumi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.120.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 123.471.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006, annule et remplace le bilan au 31 décembre 2006 enregistré le 17 septembre 2007 sous la référence LSO-CI05231 et déposé au registre de commerce et des sociétés le 19 septembre 2007 sous la référence L070125400.04, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GODFREY-HIGUET

Avocats

Signature

Référence de publication: 2007117287/4286/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00529. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070134350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Markline International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 71.985.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007116650/1453/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10427. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 32.000,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 83.396.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007116656/6312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09060. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Sierra Investments (Luxembourg) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.778.150,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.119.

Les comptes au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007116744/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00311. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

C.K. Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.
C.K. BUSINESS CENTER S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007116670/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09331. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

GUS Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 75.782.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société GUS LUXEMBOURG INVESTMENTS s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116716/2580/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04812. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

GUS Luxembourg 2005 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 807.021.175,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 112.060.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société GUS LUXEMBOURG 2005 s.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116715/2580/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04783. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

CoDeLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 74.166.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CoDeLux S.A.

Signature

Référence de publication: 2007116743/6770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00183. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Klermo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 80.508.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007116747/805/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Experian Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 409.753.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 75.757.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Pour la société *EXPERIAN LUXEMBOURG s.à.r.l.*

Signature

Référence de publication: 2007116712/2580/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04792. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Douglas & Bix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 73.841.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DOUGLAS & BIX S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007116718/296/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04857. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Chemolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000.000,00.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 19.423.

Im Jahre zweitausendsieben, am achtzehnten Juni,

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar, wohnhaft in Luxembourg.

Sind erschienen McBride HOLDINGS LIMITED, eine private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), mit Geschäftssitz in McBride House, Penn Road, HP9 2FY Beaconsfield, Buckinghamshire, Großbritannien, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister des Vereinigten Königreiches unter der Nummer 02805339, hier vertreten durch Frau Verena Zimmermann, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht, ausgestellt am 15. Juni 2007,

Welche Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch die erschienene Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von CHEMOLUX S.à r.l, einer société à responsabilité limitée, mit Geschäftssitz in rue de l'Industrie, L-3895 Foetz, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 19.423, gegründet als société à responsabilité limitée unter dem Namen CHEMOLUX S.à r.l. am 19. Mai 1982 durch notarielle Urkunde des Notars Maître Reginald Neuman, wohnhaft in Esch-sur-Alzette, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, am 17. August 1982 unter der Nummer 196, zuletzt geändert durch notarielle Urkunde des Notars Aloyse Biel, wohnhaft in Esch-sur-Alzette am 22. Juni 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations am 29. Oktober 2004 unter der Nummer 1098 (nachfolgend die «Gesellschaft»).

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft vertretend, erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

Agenda

1. Abänderung des Artikels 2 der Gesellschaftssatzung;
2. Abänderung des Artikels 17 der Gesellschaftssatzung.

Der alleinige Gesellschafter stimmt folgendem Beschluss zu:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern. Artikel 2 lautet nunmehr wie folgt:

« **Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Ankauf, Verkauf und die Produktion von Chemikalien, insbesondere von Reinigungsmitteln und Kosmetika, sowie sämtliche damit im weiteren Sinn im Zusammenhang stehende Aktivitäten. Die Gesellschaft kann Grundstücke erwerben und bebauen. Sie kann Beteiligungen an anderen Gesellschaften erwerben.

Weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, dieser Gesellschaften Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann ferner als Kommanditär oder Komplementär mit beschränkter oder unbeschränkter Haftung handeln gegenüber allen Verbindlichkeiten und Verpflichtungen von Personengesellschaften oder ähnlichen Gesellschaftsformen.

Die Gesellschaft kann für sich selbst oder für Dritte, alle Tätigkeiten vornehmen, die ihr zur Erreichung ihrer Zwecke förderlich erscheinen oder direkt oder indirekt mit diesen in Verbindung stehen.»

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter hat beschlossen, Artikel 17 der Satzung der Gesellschaft abzuändern. Artikel 17 lautet nunmehr wie folgt:

« **Art. 17.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juli und endet am 30. Juni des darauf folgenden Jahres.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: V. Zimmermann, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007. LAC/2007/14571. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116837/5770/61.

(070133863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Berala, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 128.215.

In the year two thousand seven, on the tenth day of September.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

- 1) Mr Bernard McNamara, company director, residing in 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,

2) Mr Alan Hynes, company director, residing in Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,

3) The limited liability company governed by the laws of Ireland, ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, having its registered office in Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, registered at the Companies and Trade Register under the number 336075,

all three here represented by Mr Luc Sunnen, expert-comptable, residing professionally in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of three proxies given under private seal on September, 6th, and 7th, 2007.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity as sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company BERALA, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary on May 14, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1440, on July 12, 2007, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on August 21st, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 128.215

The Shareholders, represented as above-mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The shareholders decide to convert the corporate subscribed capital actually set at one hundred twenty thousand euros (EUR 120,000.-) represented by one hundred and thirty-two (132) class A shares and one thousand and sixty-eight (1,068) class B shares, all having a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each into eighty one thousand two hundred and seventy six Pound Sterling (GBP 81,276.-) represented by one hundred and thirty-two (132) class A shares and one thousand and sixty-eight (1,068) class B shares, without a nominal value.

Second resolution

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of six million three hundred one thousand two hundred twenty four Pound Sterling (GBP 6,301,224.-) in order to raise it from its present amount of eighty one thousand two hundred and seventy six Pound Sterling (GBP 81,276.-) represented by one hundred and thirty-two (132) class A shares and one thousand and sixty-eight (1,068) class B shares, without a nominal value, to six million three hundred eighty two thousand five hundred Pound Sterling (GBP 6,382,500.-) by the creation and issue of four thousand six hundred forty two (4,642) new category A shares and thirty seven thousand five hundred fifty five (37,558) new category B shares, without nominal value.

Subscription and payment

The four thousand six hundred forty two (4,642) new category A shares and thirty seven thousand five hundred fifty five (37,558) new category B shares, without a nominal value, have been subscribed and fully paid up so that the amount of six million three hundred one thousand two hundred twenty four Pound Sterling (GBP 6,301,224.-) is from now at the disposal of the Company, as evidence thereof having been submitted to the undersigned notary, who states that the capital is of six million three hundred eighty two thousand five hundred Pound Sterling (GBP 6,382,500.-) is represented by four thousand seven hundred seventy four (4,774) class A shares and thirty eight thousand six hundred twenty six (38,626) class B shares, without nominal value, each attributed as follows:

- | | |
|--|-----------------------|
| 1) Mr Bernard McNamara, prenamed | 4,340 Class A Shares |
| 2) Mr Alan Hynes, prenamed | 434 Class A Shares |
| 3) ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prenamed | 38,626 Class B Shares |

Third resolution

The shareholders decided to amend article 6 of the articles of incorporation to reflect the forgoing changes and to give it the following wording:

Art. 6. The Company's capital is set at six million three hundred eighty two thousand five hundred Pound Sterling (GBP 6,382,500.-) is represented by four thousand seven hundred seventy four (4,774) class A shares and thirty eight thousand six hundred twenty six (38,626) class B shares, without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

Fourth resolution

The shareholders decide to amend the corporate object of the company to give it the following wording:

« **Art. 2.** The object of the Company is any transaction that is directly or indirectly in connection with the holding of undertakings in whatsoever form, as well as the management and development of these investments.

The Company can create, manage, develop and purchase a portfolio represented by undertakings and securities of any nature, create, develop and manage any Company, acquire by purchase, subscription, or in any other manner, any se-

curities, as well as transfer this portfolio by sale, exchange or otherwise, develop these securities and grant assistance, loans, advances or guarantees to companies in which it is interested.

The Company can grant financial assistance, in Luxembourg as abroad, by way of loans to companies being part of the group of companies to which the Company belongs. These loans can be partially refinanced by financial assets, loans granted from shareholders or from companies of the group or by bank loans.

The object of the Company is also the development and the management of real estate that could be purchased in Luxembourg or abroad.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of debentures.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 99,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Bernard McNamara, gérant de sociétés, demeurant à 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,
- 2) Monsieur Alan Hynes, gérant de sociétés, demeurant à Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,
- 3) La société à responsabilité limitée de droit Irlandais ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, immatriculée au Registre de Commerce de Dublin sous le numéro 336075,

tous trois ici représentés par Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 6 et le 7 septembre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée BERALA établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo

que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1440 du 12 juillet 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 21 août 2007 par le notaire instrumentant non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 218.215

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir le capital social de cent vingt mille euros (120.000,- EUR), représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A et mille soixante-huit (1.068) parts sociales de catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, en quatre-vingt un mille deux cent soixante-seize Livres Sterling (81.276,- GBP) représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A et mille soixante-huit (1.068) parts sociales de catégorie B, sans désignation de la valeur nominale.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de six millions trois cent un mille deux cent vingt-quatre Livres Sterling (6.301.224,- GBP) pour l'amener de son montant actuel de quatre-vingt un mille deux cent soixante-seize Pound Sterling (81.276,- GBP) représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de catégorie A et mille soixante-huit (1.068) parts sociales de catégorie B, sans désignation de la valeur nominale, par émission de quatre mille six cent quarante-deux

(4.642) parts sociales de catégorie A et trente sept mille cinq cent cinquante-huit (37.558) parts sociales de catégorie B sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les quatre mille six cent quarante-deux (4.642) nouvelles parts sociales de catégorie A et trente sept mille cinq cent cinquante-huit (37,558) nouvelles parts sociales de catégorie B, sans désignation de la valeur nominale, les nouvelles parts sociales ayant été souscrites et entièrement libérées par un apport en espèces de six millions trois cent un mille deux cent vingt-quatre Livres Sterling (6.301.224,- GBP) ainsi cette somme est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société, dont preuve en ayant été apportée au notaire soussigné,

qui le confirme et atteste que le capital de six millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Livres Sterling (6.382.500,- GBP) représenté par quatre mille sept cent soixante-quatorze (4.774) parts sociales de la catégorie A et trente huit mille six cent vingt-six (38.626) parts sociales de la catégorie B, sans désignation de la valeur nominale, sans désignation de la valeur nominale sont attribuées comme suit:

- 1) M. Bernard McNamara, prénommé 4.340 Parts sociales de la classe A
- 2) M. Alan Hynes, prénommé 434 Parts sociales de la classe A
- 3) ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prénommée 38.626 Parts sociales de la classe B

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour refléter les décisions prises ci-haut pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à six millions trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents Livres Sterling (6.382.500,- GBP) représenté par quatre mille sept cent soixante-quatorze (4.774) parts sociales de la catégorie A et trente huit mille six cent vingt-six (38.626) parts sociales de la catégorie B, sans désignation de la valeur nominale, et toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'associés ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société a également pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement 99.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sunnen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, LAC/2007/26308. — Reçu 92.740,07 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007116850/206/181.

(070134027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Insula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 101.009.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007116818/728/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06174. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070133444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

SES Astra, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.589.

L'an deux mille sept, le cinq septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SES ASTRA ayant son siège social à L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 22.589, constituée suivant acte notarié du 1^{er} mars 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 93 du 2 avril 1985 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 21 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1018 du 24 mai 2006.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Oliver Huth, Legal Counsel (SES), demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Luise Lerner-Wolff, Senior Assistant Corporate and Legal Affairs, demeurant à Newel (Allemagne).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 5 des statuts.
2. Modification de l'article 7 des statuts.
3. Modification de l'article 30 des statuts.
4. Modification de l'article 31 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le troisième et le quatrième alinéa de l'article 5 des statuts.

D'autre part, l'Assemblée Générale décide d'ajouter des nouveaux alinéas à l'article 5 qui auront la teneur suivante:

«Toute personne physique ou morale qui envisage de détenir directement ou indirectement une participation dans la Société de manière à ce que la proportion de droits de vote détenue atteint ou dépasse les seuils de 20%, de 33%, ou de 50% ou que la Société devient sa filiale, doit en informer préalablement le Gouvernement et lui communiquer le montant envisagé de cette participation.

Le niveau de participation directe ou indirecte s'apprécie conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 4 septembre 1992 sur les informations à publier lors de l'acquisition et de la cession d'une participation importante dans une société cotée en bourse. Dans la mesure où la Société aurait connaissance d'un tel projet, elle en informe également sans délai le Gouvernement.

Le Gouvernement peut, endéans les trois mois à compter de la date de l'information prévue au paragraphe précédent, s'opposer à un tel projet s'il n'est pas satisfait de la qualité de la personne visée, compte tenu du besoin de veiller à l'honorabilité des actionnaires et à une exploitation prudente de la concession dans le respect du cahier des charges, de la nécessité d'assurer le respect de la loi, de l'ordre public et de la sécurité publique et de préserver le pluralisme des médias et des opinions.

Avant expiration du délai prévu à l'alinéa précédent ou en cas d'opposition du Gouvernement au projet, l'attribution ou le transfert d'actions sera inopposable à la Société et toute inscription au registre des actionnaires d'une attribution ou d'un transfert d'actions aboutissant au franchissement de ce seuil doit être refusée.

Si une participation directe ou indirecte est acquise en dépit de l'opposition du Gouvernement, ou sans que le Gouvernement n'ait eu l'occasion de s'opposer au franchissement du seuil, le Gouvernement peut (i) suspendre l'exercice des droits de vote correspondants ou demander la nullité ou l'annulation des votes émis et/ou (ii) imposer que les actionnaires réduisent leur participation pour revenir en-dessous du seuil.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 7 des statuts relatif aux parts de fondateur ainsi que de modifier le titre afin de supprimer les mots «Parts de Fondateur».

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 30 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 30. Paiement de dividendes.** L'Assemblée dispose librement du bénéfice net annuel.

Le Conseil peut, conformément à la loi et aux présents statuts, déclarer et payer des acomptes sur dividendes.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 31 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 31. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il est procédé à sa liquidation par le Conseil.

Après paiement ou décharge de l'ensemble des engagements, le produit net disponible est distribué aux actionnaires proportionnellement aux Actions détenues.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Huth, M.-L. Lerner-Wolff, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25297. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007116830/7241/84.

(070133629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Zwolle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 97.743.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société KERKIRA INTERNATIONAL LIMITED S.A, ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia, n ° 8, Panama, République de Panama,

ici représenté par Monsieur Michaël Zianveni, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 31 août 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme ZWOLLE S.A., R.C.S. Luxembourg N ° B 97.743, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 77 du 20 janvier 2004;

- La société a actuellement un capital de soixante mille euros (EUR 60.000,-) représenté par six cents (600) actions avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société ZWOLLE S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société ZWOLLE S.A. avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société ZWOLLE S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver une situation comptable au 7 août 2007;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire trois certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ZWOLLE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007. LAC/2007/26375. — Reçu 12 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007116881/5770/50.

(070133866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Le Fournier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 132.090.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 48550 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007117495/211/11.

(070134711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2007.
